

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de communauté

Séance du Jeudi 29 juin 2023

Publié le : 12/07/2023

Membres du Conseil en exercice : 123

Le Conseil de communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 37, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h30 et levée à 22h56.

Étaient présents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question 8), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à partir de la question 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI (à partir de la question 33), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question 10), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question 9 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question 9 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Samuel VUILLEMIN **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Devecey** : M. Gérard MONNIEN **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir de la question 10) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Dominique LHOMME **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Pascal DERIOT **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Eloi JARAMAGO **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux** : M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Noironne** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question 7 incluse) ; Mme Frédérique BAEHR à M. Sébastien COUDRY ; Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM ; M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU ; Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN ; Mme Claudine CAULET à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 1 incluse) ; Mme Aline CHASSAGNE à M. Olivier GRIMAITRE ; M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI ; M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET ; M. Benoît CYPRIANI à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question 32 incluse) ; Mme Sadia GHARET à M. André TERZO ; M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE ; M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question 9 incluse) ; Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT ; Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question 13) ; Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET ; M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET (à compter de la question 10) ; Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF ; M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question 10) ; Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN ; M. Eloy JARAMAGO à M. Denis JACQUIN ; M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON ; Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET ; M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS ; M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN ; M. Patrick CORNE à Mme Valérie MAILLARD ; M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE ; M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question 9 incluse) ; M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA ; M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY ; M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU ; M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR ; M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ ; M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE ; M. Damien LEGAIN à M. Dominique LHOMME

Délibération n°2023/2023.06544

Rapport n°37 - Aménagement d'un Pôle d'échange Multimodal à Saône

Aménagement d'un Pôle d'échange Multimodal à Saône

Rapporteur : M. Yves GUYEN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n° 5	31/05/2023	Favorable
Bureau	15/06/2023	Favorable
Conseil de Communauté	29/06/2023	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 "Pôles d'échanges voirie" Budget annexe Transports « Plan de Mobilité » et « Itinéraires cyclables » Budget principal	Montant prévu au BP 2023: 900 000 € Montant de l'opération : 1 680 000 €

Résumé:

Le présent rapport a pour objet de présenter et valider les aménagements envisagés en vue de la réalisation d'un Pôle d'échange Multimodal autour de la Gare de Saône.

I - Contexte

Dans le cadre de sa compétence Mobilité et des engagements pris au titre du Plan de mobilité (PDM), Grand Besançon Métropole s'est engagé à faciliter les reports modaux.

Des nœuds de mobilité ont été identifiés sur l'ensemble de son territoire permettant du report modal entre le Train – les TC - les modes doux et les déplacements en véhicules légers (VL).

A ce titre, des études ont été menées sur le Pôle d'échange multimodal situé sur la commune de Saône et ont abouti aux orientations suivantes : une cartographie de l'ensemble des nœuds de mobilité a été élaborée à l'échelle du Grand Besançon puis ensuite à l'échelle du SCoT.

La commune de Saône, qui présente des atouts en termes démographique, géographique et de potentiels de déplacement, constituerait le deuxième nœud de mobilités en périphérie, après celui de Saint-Vit.

Dans la mesure où un grand nombre d'utilisateurs (de la commune et des communes périphériques) prennent le train à Saône, l'offre de stationnement sur le site de la gare est actuellement saturée, engendrant du stationnement sauvage ou du report de stationnement sur des espaces non prévus à cet effet.

De plus, sont envisagées des perspectives importantes de développement de l'urbanisation (projet de 200 logements) et le développement de la zone d'activité située le long de la rue du Chenau blond.

Ce pôle d'échange multimodal s'inscrit dans la planification multimodale du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la commune de Saône étant identifiée comme un « pôle relais associé aux espaces de proximité »

En aménageant ce nœud de mobilités, GBM concourt aux objectifs de développement durable suivants :

- Objectif 10 : Réduire l'empreinte énergétique des mobilités
- Objectif 20 : Adapter le réseau d'infrastructures aux besoins des usagers
- Objectif 21 : Garantir la mobilité durable partout et pour tous avec le bon moyen de transport, au bon endroit, au bon moment

- Objectif 23 : Renforcer le caractère multipolaire de la Région en s'appuyant sur un réseau de villes petites et moyennes

Au regard des enjeux importants de mobilité sur le secteur de Saône, de la nécessité impérieuse de se conformer aux normes d'accessibilité pour l'accès à la gare, d'augmenter l'offre de stationnement et de places de co-voiturage sur le site de la gare, la réalisation d'un pôle d'échange multimodal permettra de favoriser la connexion entre les différents modes de transport existants et d'encourager d'autres pratiques de déplacement

Sur le site de la gare de Saône, le projet consiste à :

- Aménager des stationnements destinés à l'ensemble des pratiques : parking relais ou parking aire de covoiturage, stationnements pour les cycles, ainsi que quelques places de parking destinées à la recharge des véhicules électriques
- Réaliser des arrêts de bus et car régionaux mis aux normes PMR et en lien direct avec la gare
- Assurer des itinéraires piétons et cyclables sécurisés pour rejoindre le pôle
- Aménager les carrefours routiers de façon à faciliter la circulation des transports en commune.

Plus précisément, l'aménagement va consister à :

- La réalisation de quatre quais réservés aux bus du réseau Ginko
- 300 ml de voie cyclable
- La création de 38 places de stationnement et réaménagement de 82 places, destinées à la fonction de P+R ou d'aire de covoiturage
- L'aménagement du parvis de la gare de Saône aux normes PMR
- La requalification de la rue de la gare
- L'aménagement de 2 carrefours routiers :
 - Rue de la gare, rue du chenau blond (partiel) et la rue du frêne (carrefour à feux tricolores)
 - Rue de la gare, bretelle RN 57

Il s'accompagne également de :

- la désimperméabilisation du parking actuel de la Gare avec également une végétalisation, et une plantation d'arbres notamment.
- la gestion des eaux pluviales avec infiltration dans le milieu naturel
- l'enfouissement des réseaux secs

II – Coût de l'opération estimé et plan de financement prévisionnel

Les dépenses prévisionnelles de l'opération s'établiraient comme suit :

- PEM de la Gare :	500 000.00 € HT
- Enfouissement des réseaux :	170 000.00 € HT
- Aire de co-voiturage :	250 000.00 € HT
- Aménagement mode doux et requalification :	400 000.00 € HT
- Divers	80 000.00 € HT

Soit un coût total de 1 400 000 € HT (1 680 000 € TTC).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	300 000 €
Etat – Fonds vert (aire de co-voiturage)	75 000 €
Union Européenne (FEDER)	200 000 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	213 000 €
Département du Doubs (contrat P@C 2022-2028)	200 000 €
Département du Doubs (OPSA)	50 000 €

Grand Besançon Métropole	362 000 €
TOTAL HT	1 400 000 €
TVA à la charge de GBM	280 000 €
TOTAL TDC	1 680 000 €

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

III – Planning prévisionnel

Le planning de l'opération est le suivant :

- Etudes : Mars à Septembre 2023
- Travaux : à compter de l'automne 2023

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la réalisation de cette opération d'aménagement de nœuds de mobilité ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - signer les éventuelles conventions à intervenir et notamment celle avec le SYDED ;
 - solliciter toute autorisation administrative utile ;
 - solliciter ou confirmer les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Nicolas BODIN
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



Section AM

Section AL

Section AN

COMMERCE ALDI

<p>Grand Besançon Métropole Direction de la Mobilité</p>	Saône	
	<p>Grand Besançon Métropole Direction Grands Travaux</p>	
<p>ESQ</p>	<p>Amenagement d'un Pôle Multimodal</p>	
	<p>1/500</p>	<p>V5</p>
<p>Mir F. / C/P/ Rir.</p>		<p>MULTIMODAL SAONE Hz 2023 AVP/9</p>